

Le 28 avril 2009

SAISON NAUTIQUE 2009

Nous en sommes à cette période de l'année où le plaisir commence. Temps aussi d'obtenir votre vignette de bateau !

Pour continuer à protéger notre qualité de vie et pour que l'environnement continue à progresser, de nouvelles mesures sont introduites cette année :

1. Les vignettes ne seront émises que pour les propriétaires riverains (Une clause grand-père sera appliquée pour les non-riverains qui avaient des embarcations l'an dernier.)
2. Un maximum de 3 embarcations est permis par terrain bâti et riverain, ces embarcations devant être amarrées au seul quai de cette même propriété (Une clause grand-père sera appliquée pour les propriétaires qui avaient plus de 3 embarcations l'an dernier.)
3. Quelques ajouts ont été faits au code de conduite afin de protéger les rives et la tranquillité :
 - a. Vagues interdites (basse vitesse) dans une bande de 60 mètres des berges (comparativement à 30 mètres par le passé). Notre consultant en environnement, le Groupe Hémisphère, a remis son rapport sur la situation de la bande riveraine 2008, qui démontre une amélioration considérable comparativement à 2006. Merci à vous tous pour votre participation et vos efforts dans la renaturalisation de la bande riveraine (Une copie du rapport est disponible à l'Hôtel de Ville pour consultation.) La Ville installera des bouées-repère pour aider les plaisanciers à reconnaître les distances.
 - b. Le wake surf sera permis sur les lacs Masson et du Nord sauf dans deux petites baies de la *Baie Du Cheval Infirme*, au Lac Masson. Le Lac Dupuis continue à faire partie des endroits interdits au wake surf, dû à sa faible profondeur.
 - c. Une copie complète du code de conduite avec une carte nautique est disponible à l'Hôtel de Ville et sera remise avec les vignettes.
4. Le Gouvernement fédéral rendra obligatoire le permis d'embarcation de plaisance en 2009 pour les conducteurs de tout âge et pour toutes les embarcations à moteur.

Notre service de Protection offre un cours pour l'obtention de ce brevet le 23 mai 2009. Un formulaire d'inscription vous est joint pour plus d'information.

5. En essayant d'être toujours plus efficace, nous avons facilité le processus d'obtention de vignettes en conservant à nos dossiers une copie de vos enregistrements de bateaux. Si vous changez de bateau, vous devrez toutefois nous les fournir. Aussi nouveau cette année, les vignettes vont rester avec vous aussi longtemps que vous posséderez le bateau, réduisant ainsi le coût de production des vignettes. En plus des heures normales de la Ville, plus d'employés seront disponibles pour vous aider les samedi 9, 16 et 23 mai entre 8 h 00 et 12 h 00.

Nous vous souhaitons une bonne saison nautique, ayez du plaisir et jouez prudemment.

Le Maire,



André G. Nadeau